

PRO FRIBOURG

Octobre 1999

Trimestriel N° 124

CENTRE FRIBOURGOIS
DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE



LA CULTURE DÉPLACÉE

SOMMAIRE

DOSSIER CULTUREL

L'introuvable politique culturelle	Gérard Bourgarel	2
Cottens, 14 septembre 1999		6
Les projets de théâtre		8
Conclusion		12
L'Espace Mittelland et la culture		14

DOSSIER PATRIMOINE

Introduction		16
La forge de Belfaux	Jean-Luc Rime	17
Pringy, la poya de Teddy Aeby	Patrick Rudaz	28
Werkhof à Fribourg, quel avenir	Gilles Bourgarel	32
	Christoph Allenspach	
Une couronne de lauriers pour A.A. Schmid	Gérard Bourgarel	35
Pont de la Poya	Jean-Luc Rime	36

Illustration page de couverture: tableau à la détrempe et huile de Andrzej Kozyra, peintre né à Cracovie en 1965. Aimablement mis à disposition par la Galerie Art & Cadres, 8 rue Pierre-Aeby à Fribourg.

Crédit photographique: Service des biens culturels, Fribourg: p. 18, 19, 20, 23, 29. Famille Berset, Belfaux: p. 17, 18 et 19 bas, 22, 27. Gilbert Fleury, Villars s/Glâne: p. 23.

© PRO FRIBOURG, Stalden 14; 1700 Fribourg

ISSN 02256-1476

IMPRESSUM

PRO FRIBOURG
Stalden 14
1700 Fribourg
Tél. 026 - 322 17 40
Fax 026 - 323 23 87

Conditions d'abonnement

Ordinaire Fr. 46.-
De soutien Fr. 60.-
Réduit (AVS, étudiants, apprentis) Fr. 36.-

CCP 17-6883-3

PRO FRIBOURG

1700 Fribourg

Imprimerie Fragnière SA, Fribourg. Tirage 3500 exemplaires

A FRIBOURG, LA CULTURE VIVANTE MARGINALISÉE

Notre page de couverture évoque à sa façon la place incongrue de la culture vivante dans notre ville. Elle apparaît comme un élément étranger suscitant la méfiance et l'incompréhension. Dans un milieu borné, sans ouverture, elle présente une menace, tel un Cheval de Troie.

On pourra bientôt commémorer le centenaire du premier projet de «théâtre» à Fribourg, premier d'une longue série de projets et d'études avortés. Avortés non sans raisons, car ces projets n'avaient de théâtre que le nom, en l'absence d'une réelle politique culturelle. Nous ne dirons pas que nos édiles n'ont rien fait. Mais la seule réalisation à leur actif a une lourde charge symbolique: une salle pour les lotos... à St-Léonard!

La commune de Fribourg ne pouvant plus assumer son rôle de ville-centre, a quelque peu perdu de son arrogance et se tourne tardivement vers ses voisines, abdiquant une bonne part de ses responsabilités. Dans le cadre de la Commission culturelle intercommunale, elle ne couvre plus que les deux-tiers du soutien à la culture vivante, tout en déléguant à autrui les choix décisionnels.

Le Conseil communal de Fribourg fait certes face à de sérieux problèmes financiers. Mais, circonstance aggravante, il est un problème à lui tout seul. A la façon d'un club de foot de troisième ligue, miné par les dissensions et dont le capitaine tient les buts, encaissant tous les coups, autogoals compris.

Dans une telle situation, les communes voisines, exhortées par le préfet qui préside la CCI, ont quelque mérite à apporter leur contribution, car la ville n'est pas une cité-phare, mais de plus en plus un trou noir au cœur de l'agglomération.)*

On ne peut pas se résigner à pareille situation et attendre benoîtement des jours meilleurs. Si Fribourg n'est de plus pas à la hauteur de son rôle de ville bilingue – le récent cas de l'École libre publique en est un exemple – il faut élever le débat dans le cadre de la région, du canton et de l'espace Mittelland.

Et finalement participer au remue-ménages que va provoquer la nouvelle Constituante. Il est temps que la société civile se réveille et fasse entendre sa voix. Le lancement de «listes citoyennes» devrait être une initiative salutaire.

Gérard Bourgarel

**) Nos lecteurs auront bien remarqué que nous ne consacrons plus de cahiers spéciaux à notre ville, pour la simple cause que la Commune n'est plus une partenaire. Heureusement, il y en a d'autres qui nous réservent bon accueil et la satisfaction d'une fructueuse collaboration.*

À FRIBOURG, L'INTROUVABLE POLITIQUE CULTURELLE

Dans un de nos premiers cahiers consacré à la ville culturelle (N° 6 d'octobre 1967), nous posons la question:

«L'absence de politique culturelle ne serait-elle pas le fidèle reflet de l'idée que l'on se fait de la culture, décor et ornement accessoire plutôt que préoccupation essentielle et permanente d'une vie à la recherche de soi-même et à la rencontre des autres?

Une politique de la culture n'est-elle pas aussi nécessaire pour une ville qu'en matière d'épuration des eaux, de circulation et de logement?»

En 35 ans d'existence, PRO FRIBOURG est constamment revenu à la charge, revendiquant une politique culturelle, faisant des propositions pour l'aménagement de bâtiments anciens au service de la culture (dès 1966, la Maison Techtermann pour une maison des jeunes et de la culture, le Pensionnat, le Werkhof et la Halle Ritter) toujours avec le même insuccès, nous heurtant au mur d'indifférence de nos édiles, au point de recevoir une subvention pour la Maison des Jeunes de la ville de... Genève, mais rien de Fribourg.

Et pourtant des initiatives furent prises pour secouer la chape de plomb de l'inertie et de la paresse intellectuelle locale. Nous avons encore la lettre d'un jeune étudiant proposant la création d'un théâtre de poche: il se nommait Niklaus Meienberg. Ce fut la première réalisation initiée par des privés, et l'appui de la Commune se résuma long-

temps à rembourser l'équivalent de la taxe des pauvres...

En 1968, le *Journal de Genève* publiait dans son supplément littéraire, sous le titre «Fribourg, ville morte?» une table ronde réalisée avec nous par Jacques-Simon Eggly et Walter Weideli. Cette pierre dans la mare provoqua un beau tollé.

Par la suite, les initiatives se multipliant, la Commune s'engagea prudemment dans une nouvelle voie en créant une «Commission culturelle» sur l'initiative du Conseiller Communal Ferdiand Masset de 1970, Une commission cependant purement consultative avec une majorité d'officiels et dotée d'un Fonds culturel alimenté «par un prélèvement sur les comptes lorsque le résultat de ceux-ci le permet» (*sic*).

A la même époque, nous publions (N° 11, janvier 1970) une étude comparative des sommes allouées à la culture par des villes suisses de dimension comparable. Fribourg tenait alors d'une main ferme la lanterne rouge avec une contribution annuelle de 1,50 Fr. par habitant. Soleure, deux fois moins peuplée disposait d'un budget culturel douze fois plus élevé avec 37,60 Fr. par habitant.

Ce sous-développement, malgré la trompeuse étiquette de «Ville d'Art et d'Etudes» ne sera guère rattrapé par la suite, même avec le montant actuel de 25 Fr. par habitant, car les autres villes ont aussi entretemps accru leur effort.

JOURNAL DE GENÈVE

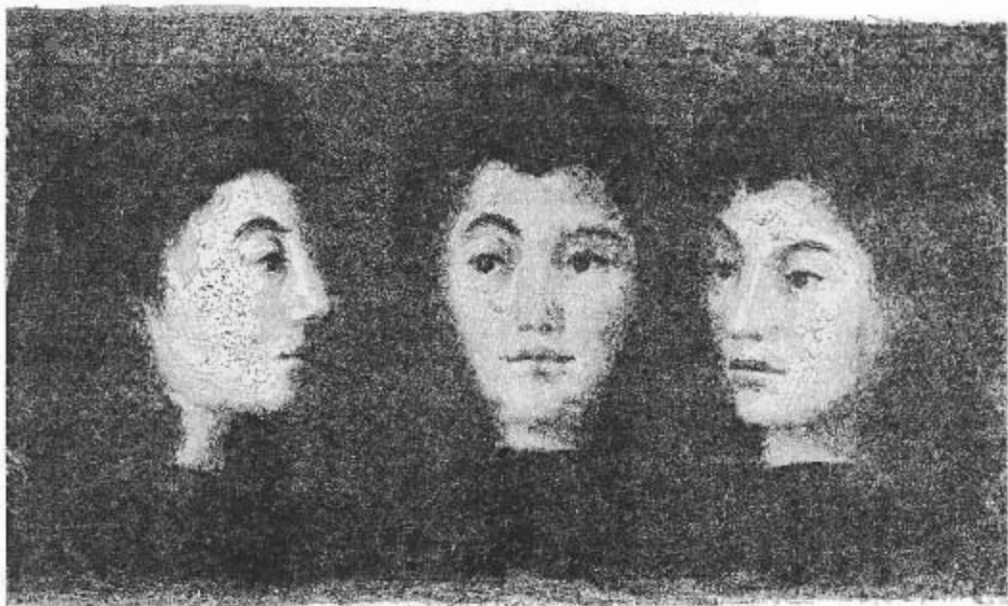
SAMEDI LITTÉRAIRE

1er juin 1968

ÉDITION MENSUELLE

numéro 5

FRIBOURG



ville morte ?

FRIBOURG, FIN DE SIÈCLE: MAIGRE BILAN, PAUVRES PERSPECTIVES

Au Conseil communal de Fribourg, le dicastère mineur de la culture et du tourisme change souvent de mains, comme une patate chaude. S'il est géré avec plus ou moins de bonheur, il l'est toujours avec compétence. C'est là un fait que les non-initiés à la vie politique ont peine à comprendre: un élu est compétent par définition. Cette infaillibilité liée à sa charge, tempérée par la collégialité, dure le temps d'une législature: seule une non-réélection y met fin. Le responsable de la culture peut certes s'agiter, pousser des projets, engager le dialogue, ou n'en rien faire. Ce fut le cas du remuant Jean-Pierre Dorthe dans les années 80, alors que certains de ses successeurs sont passés comme des ombres.

4 Changement tardif de décor avec l'institution d'une Commission culturelle intercommunale par le préfet Hubert Lauper. C'était la possibilité d'élargir du coup la base financière, de coordonner les efforts, au risque de diluer les responsabilités. L'impulsion sérieuse ne sera donnée que par son successeur, Nicolas Deiss, qui s'est fixé pour objectifs la construction d'une grande salle pour 2001 (?), tout en assurant une base plus solide. Dans le but de responsabiliser et d'impliquer les 43 communes de son district, il a pris son bâton de pèlerin pour un modeste résultat. Cinq communes jouent le jeu, alors que neuf s'y associent par des contributions «à bien plaisir». Les perspectives d'élargissement sont faibles tant que l'agglomération n'aura pas pris corps, ce qui n'est pas pour demain. Elle ne sera dotée de structures que vers 2005-2006 dans le meilleur des cas.

Avec de petites communes rurales guère disposées à apporter leur écot et les partenaires actuels rechignant à accroître leur contribution, le budget annuel plafonne à

1,2 mio de francs, dont les deux tiers couverts par la ville. Un montant qui est notablement insuffisant.

La seule marge de manœuvre restant à la CCI est dans la clef de répartition. Elle a donc chargé un groupe de travail d'établir des critères et, sur cette base, d'attribuer des notes aux bénéficiaires, cela dans la plus stricte confidentialité. Elle a passé, sans crier gare, à l'application de ces nouvelles normes, retirant aux uns ce qu'elle donnait en plus aux autres (voir tableau ci-contre). Ce changement brutal en cours d'année a provoqué de vives réactions.

En agissant ainsi, la CCI semble ignorer que le programme d'une saison culturelle doit s'établir longtemps à l'avance sur la base de contrats, d'engagements fermes.

Dès lors, rogner sur les subventions, c'est, à coup sûr, déstabiliser le budget de nos acteurs culturels, quelque effort qu'ils puissent faire pour éviter tout dépassement. Ainsi FRI ART et le BELLUARD, privés chacun d'un montant de 20 000 Fr., n'ont plus d'autre solution que de mettre leurs permanents ou semi-permanents au chômage partiel.

Pire, l'avenir de plusieurs associations s'en trouve menacé. Le préfet s'est trouvé pris de court face à cette situation tendue, alors que le suicide du secrétaire de la commission survenait au même moment. La situation de Nicolas Deiss est inconfortable, étant d'un côté président d'une commission dont il endosse les décisions, tout en étant de l'autre la seule autorité de recours. C'est donc pour de bonnes raisons qu'il a invité pour la première fois les deux camps – membres de la CCI et acteurs culturels – à se rencontrer à Cottens le 14 septembre.

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR LA CULTURE GROUPE DE TRAVAIL SUBVENTIONS

Subventions ordinaires 1999

Bénéficiaires	Points	1997-1998	Normalement en 1999	Proposition 20%
Opéra de Fribourg	125	34 000	72 000	43 000
Bédé-Mania (bisann. 50%)	92	9 000		4 500
Bilboquet	76	10 000	15 000	11 000
Centre d'art contemporain	116	101 500	40 000	82 000
Concerts de l'Avent	94	27 000	14 000	22 000
Festival films de Fribourg	161	52 000	174 000	80 000
Festival de la guitare	65	4 000	1 000	4 000
Festival de musique sacrée	110	73 000	65 000	65 000
Festival du Belluard	90	97 000	78 000	78 000
Festival Michel Corboz (bisann.)	98	30 000	20 000	24 000
Fri-Son	130	91 000	150 000	105 000
Jeunesses musicales	115	21 000	6 000	17 000
Kellerpoche	108	4 000	10 000	5 000
La Lanterne Magique	104	6 000	4 000	6 000
La Spirale	110	80 500	45 000	65 000
Microclimat	78	8 000	2 000	7 000
Orchestre des Jeunes	135	44 000	26 000	36 000
Rencontres folkloriques	120	75 000	68 000	68 000
Société des concerts	110	88 000	36 000	71 000
Théâtre des Osses	152	30 000	125 000	50 000
Théâtre de langue allemande	110	36 000	13 000	29 000
Théâtre langue française abt	84	91 000	17 000	73 000
TOTAL		1 012 000	981 000	945 500

La Spirale

Maintien de la subvention 1998

16 000

Total

961 500

Remarques:

A ce montant total, s'ajoute pour 1999, la subvention hors normes pour l'espace Moncor qui passe de 70 000 à 150 000 francs. De plus des subventions extraordinaires pour un montant de 109 500 francs sont attribuées, ce qui nous amène au montant total de 1 200 000 francs.

COTTENS, 14 SEPTEMBRE 1999: LE DIFFICILE FACE À FACE DE LA CULTURE ET DE LA POLITIQUE

Au premier coup d'œil, le fossé séparant les deux camps apparaissait béant: d'un côté les représentants de la CCI, alignés à la même table, de l'autre les rangs serrés des animateurs d'associations. Ces derniers voyant enfin ceux qui jugent de leurs activités et les conseillers communaux découvrant les acteurs culturels, dont ils ne fréquentent guère les spectacles.

La position du Préfet, président la séance, était quelque peu ambiguë: d'un côté, président de la CCI et signataire des décisions et, de l'autre, comme autorité de recours, ayant reçu avec feu Michel Ducrest, les doléances des associations lésées, mises en danger par ces mêmes décisions. Il rendit dans un premier temps hommage au disparu, saluant au passage la retenue de la presse «pour le bien de tout le monde...»

Nicolas Deiss plaça son introduction sous le triple signe de la concertation, de la sensibilisation et de l'ouverture. Adressait-il une exhortation à ses ouailles de la CCI ou faisait-il un pas en direction de la salle? La question est restée ouverte, tant l'exercice a été peu concluant.

C'est chose entendue, sous sa forme actuelle, la Commission culturelle doit disparaître pour faire place à une Association culturelle. Mais le projet de ses statuts est encore en consultation, ce qui renvoie sa fondation à l'an prochain.

Prévenant les critiques, Nicolas Deiss admet la nécessité de créer une commission d'experts. C'est admettre qu'on peut faire mieux. Si les nouveaux critères de subventionnement de la CCI, qui a fait siennes les conclusions du groupe de travail, ne sont pas remis en cause, la nécessité de disposer de plus d'argent est reconnue, ce qui reste un vœu pieu. Car si cinq communes participent pleinement au subventionnement, les autres communes ne contribuent qu'à titre bénévole par des montants annuels de 300 à

5700 francs, ce dernier montant étant celui de Cottens, hôte de la rencontre.

Le discours précautionneux du Préfet, ménageant la chèvre et le chou, aurait dû d'emblée calmer le jeu. Rien n'y fit.

La première salve partit des rangs de la CCI. L'édile de Grolley, Christian Ducotterd, n'avait pas du tout avalé le reproche d'incompétence lancé dans la presse par les animateurs du Belluard: Grolley a donné sa part à bien plaisir, sans base légale, et si c'est pour se faire traiter d'incapables, autant en faire bénéficier les jeunes du village! Riposte immédiate de Pierre-Alain Fontaine de la Spirale qui cite l'exemple des villes de Neuchâtel, Bienne et La Chaux-de-Fonds qui appuient leur politique culturelle avec des montants sérieux. Il lance: pour rattraper notre retard, il faudrait 100 millions investis sur 4 ans, tout le reste c'est du dérisoire.

Le Préfet refait ses comptes: dans la situation actuelle, on ne peut pas consacrer plus que 1,2 million de francs. Ce qui équivaut pourtant, étalé sur une année, à ce qu'on a consacré en ville pour un jour, par sponsors interposés, à une étape du Tour de France, ce que nous remarquons, mais que le Préfet se garde de dire. L'assemblée devient houleuse.

Philippe Guex, en bon diplomate, au nom de FRI ART, essaie d'établir le dialogue, en saluant les efforts du Groupe de travail pour plus d'objectivité et d'équité, tout en mettant en doute l'évaluation artistique des prestations culturelles: parmi les artistes invités cette année à la Biennale de Venise, onze ne sont-ils pas passés à FRI ART? Si les critères sont judicieux, leur pondération l'est moins. La valeur artistique n'est prise en compte que pour 30%: il faudrait la porter à 50%. De toute façon, face à la diminution des subventions, la marge de manœuvre du Centre d'art contemporain est faible et son existence est mise en question.

A l'évidence, le rayonnement extérieur, national ou international des manifestations fribourgeoises passe au-dessus des têtes de la CCI. Le Préfet conseille plutôt aux acteurs culturels de se rapprocher du public local: il voit dans les «girons», ces manifestations régionales de fanfares et de chorales, l'occasion de s'y mêler en incluant des prestations différentes. En attendant, il rappelle que les groupements ont jusqu'au 30 septembre pour présenter leurs remarques. Mais seront-elles mieux prises en compte que celles faites lors des entrevues des associatifs avec lui?

Si des critères sont admis, leur mode d'application passe difficilement la rampe: on a construit une mathématique qui ne joue pas, car on a donné au facteur des recettes propres une ampleur démesurée par rapport à la valeur artistique. La plus grande transparence dans les rapports d'activité et les comptes des associations est utile et a même réservé pas mal de surprises. Mais ne faudrait-il pas une transparence égale de la

part de la CCI dans l'application de ses critères, l'attribution de notes véritablement en rapport aux prestations fournies?

La diminution drastique de la subvention au théâtre de langue allemande met en cause son existence. Le Préfet assure qu'il n'y a pas là de discrimination. Ne serait-ce qu'un oubli?

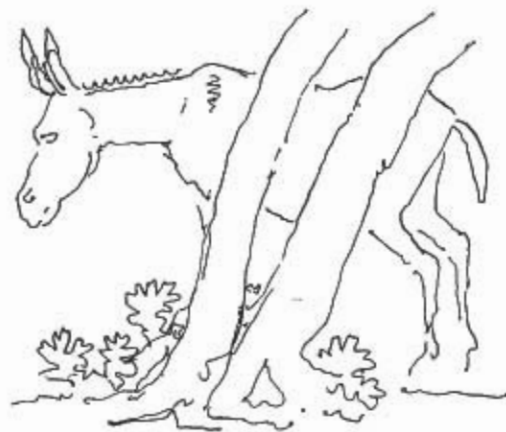
Si les acteurs culturels laissent parler leur cœur et clament leur rejet du mépris dans lequel leur travail est tenu, les décideurs, eux, se montrent discrets.

Nicole-Anne Zimmermann, conseillère communale de la ville chargée de Culture et tourisme, et qui s'était contentée jusqu'alors de mâchouiller son chewing-gum, prend la parole. La salle est attentive: va-t-on en savoir plus? Dernière venue au Conseil Communal de Fribourg, elle a hérité de ce service qui est «difficile mais passionnant». Elle conclut sa brève intervention par un «j'y suis, j'y reste».*

Sur ces fortes paroles, il n'y a vraiment plus qu'à lever la séance.

Gérard Bourgarel

* Etant resté sur ma faim, j'ai invité dès le lendemain M^{me} Zimmermann à s'exprimer dans nos colonnes. Nous attendons encore...



PROJET DE «THÉÂTRE» A FRIBOURG QUAND LE MANQUE D'IMAGINATION EST AU POUVOIR

À DÉFAUT DE POLITIQUE, DES EXPÉDIENTS...

En 1907, premier projet foireux: pour financer un casino-théâtre, on lance une loterie mais les Fribourgeois ne mordent pas à l'hameçon.

Loterie pour
la construction du Casino-Théâtre de la Ville de Fribourg

Numéro du billet
N° 26088

Autorisée, en date du 12 avril 1907, par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg
et ratifiée par le Conseil général le 16 octobre 1907.

En cas de sortie du présent billet au tirage, le montant du lot sera
payé à son possesseur sans aucune déduction.
Le tirage aura lieu sous la surveillance de l'autorité après le place-
ment de tous les billets.

Pour le Syndicat es garantie La syndie de la Ville de Fribourg
La Gar *Emu Weller*

PLAN DE TIRAGE:

lot	Pr. 50,000
de Pr. 5,000	5,000
1,000	2,000
500	1,500
250	1,500
100	2,000
50	1,500
25	2,500
10	3,000
Total	Pr. 75,000

eau de la loterie à FRIBOURG, rue du Tir, 6.

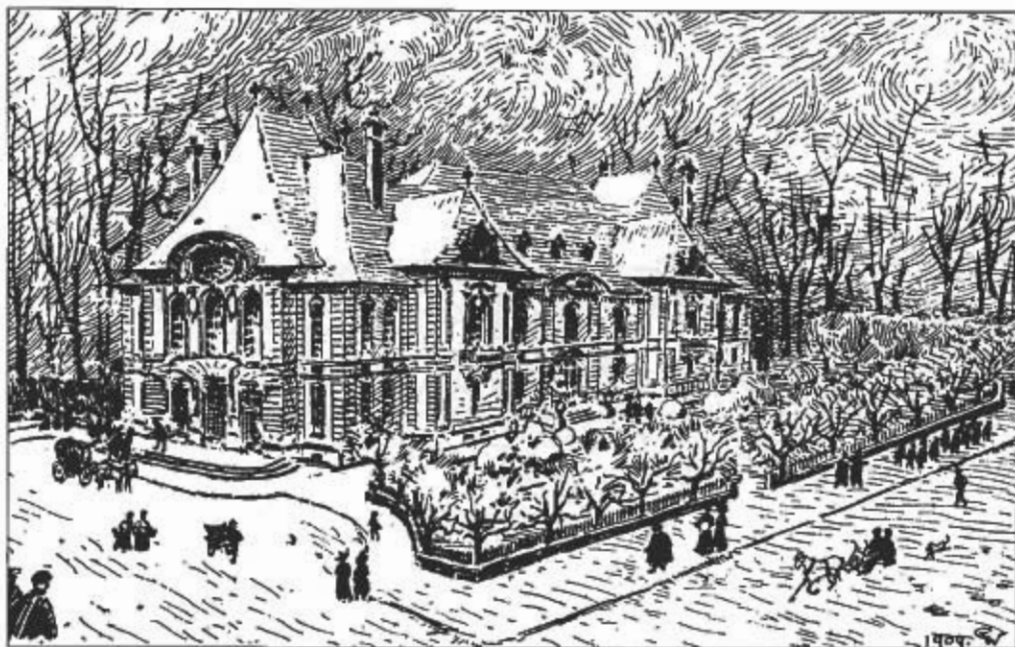
Le paiement des lots aura lieu, à Fribourg, le 15 novembre 1907, à 10 heures du soir, au tirage public, sous la surveillance de l'autorité. Les billets non payables, à défaut pour retirer les lots gagnables, expirent le 15 novembre 1907.

MISSION de 250,000 billets
à franc
N° 26088

En 1999, nos édiles, petit-fils des précédents, comptent sur les recettes d'un casino pour couvrir les frais d'un théâtre...

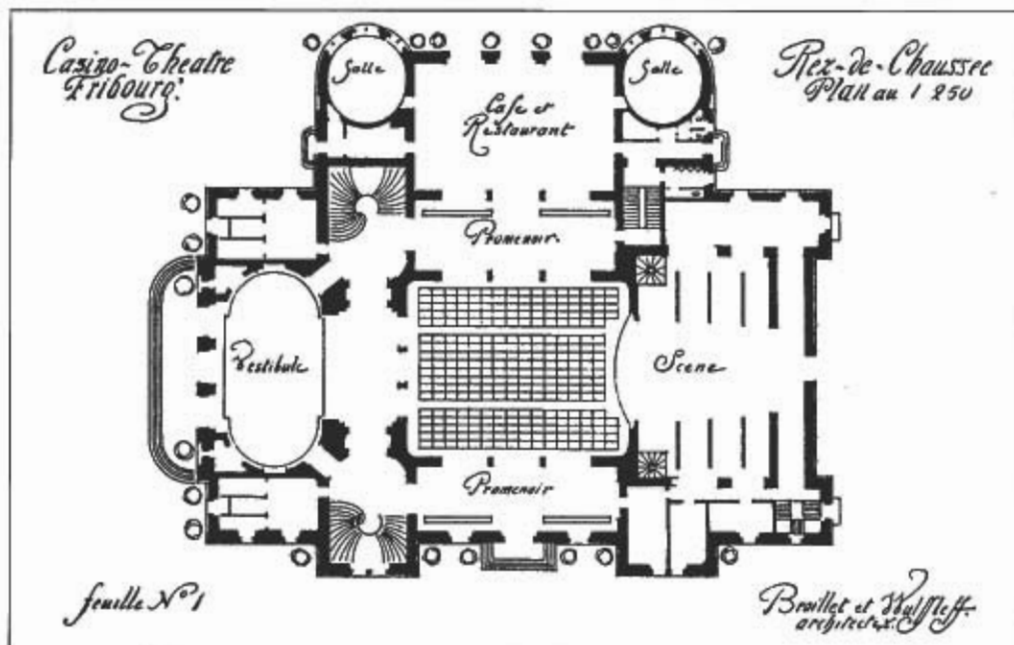


Ils ont de qui tenir, mais ils n'ont pas de mémoire.



Perspective des deux façades du Casino

9



Page reprise du cahier
32 de mars 1977 reproduisant les Nouvelles
Etrennes fribourgeoises
de 1910.

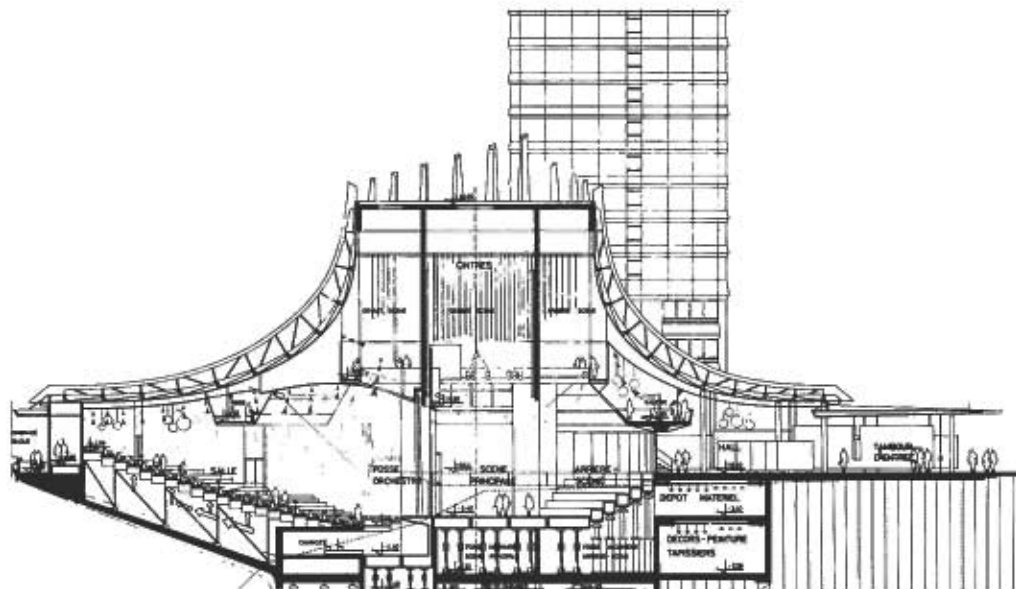
Plan du rez-de-chaussée du Casino

PREMIER PROJET OFFICIEL (XII 1977): RETIRÉ
«MAISON DE CONGRÈS ET DE THÉÂTRE»

Salle polyvalente de 940 à 1160 places suivant formule.

Coût (selon variantes): de 19,8 à 21,3 mio. Cube SIA: 57 088 m³.

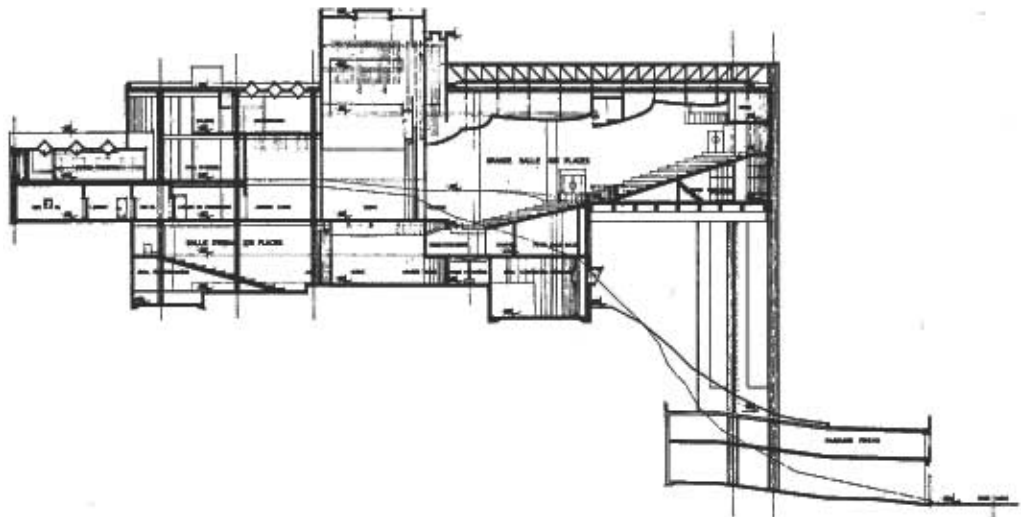
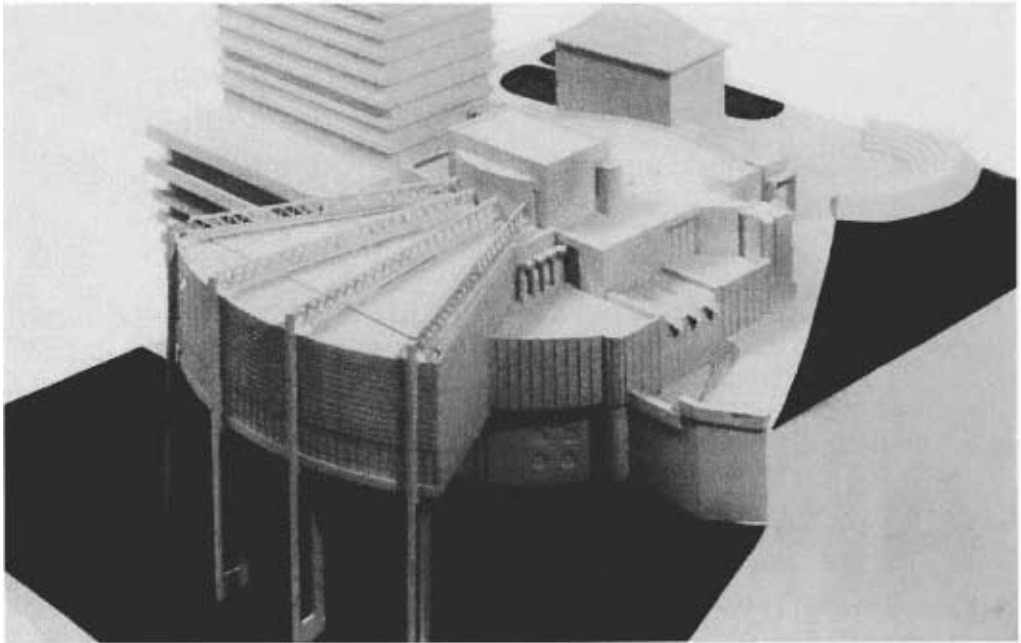
Déficit d'exploitation estimé de 350 000 à 500 000 Fr. annuels.



*Les projets avortés
de 1977 et 1981.*

SECOND PROJET OFFICIEL (III 1981): REFUSÉ
«THÉÂTRE DE FRIBOURG»

Grande salle de 912 pl. «Théâtre d'essai» à l'italienne! 225 pl.
Coût: 19,9 mio. Cube SIA: 45 400 m³. Personnel: 6 salariés dont 2 à mi-temps.
Déficit d'exploitation: env. 300 000 Fr. annuels.



QUAND FRIBOURG ENTRE À RECULONS DANS LE XXI^e SIÈCLE

Les perspectives pour la culture vivante à Fribourg sont bouchées. Alors que, par la promotion économique, Fribourg tente de s'imposer comme un pôle de croissance en misant sur son bilinguisme, côté culture, c'est le repli, l'incompréhension, pour ne pas dire le mépris.

Qu'une multinationale s'installe à Fribourg, on applaudit. Mais que la culture sans frontières fasse souffler le vent du large, on se caleutre. Faut-il s'en étonner quand, dans ce canton si cantonné dans son nombrilisme, une adaptation contemporaine du Ranz des vaches fait déjà problème?

Comment faire comprendre à nos édiles, qu'en marginalisant la culture, c'est Fribourg qui se marginalise?

Si les milieux économiques sont persuadés que le bilinguisme – mieux le plurilinguisme – est un facteur d'ouverture et de développement et l'université bilingue un atout majeur, les responsables politiques eux, font preuve de frilosité et de paresse. Prétérir la culture alémanique en ville de Fribourg est un fort mauvais coup pour la région.

Considérer les acteurs culturels comme des quémandeurs priés de la boucler, c'est également faire fausse route. La rencontre de Cottens est une première, mais elle n'a fait que mettre en lumière un fossé qui ne sera pas comblé par une attitude servile à l'égard des autorités. Pour qu'un dialogue véritable puisse s'instaurer, il faut commencer par considérer les acteurs culturels comme des partenaires et honorer leur travail. C'est la seule voie pour sortir Fribourg de son provincialisme.

Le rôle du Préfet est certes frustrant: il ne peut prendre des initiatives à la Rohrbasser.

Face à l'attitude bloquée de la CCI, dans une situation sans remède, il ne peut que temporiser mais ne doit pas s'attendre à ce que ses interlocuteurs culturels avalent la pilule.

Il doit se convaincre que, sans une politique culturelle digne de ce nom, il n'aura guère de chance de promouvoir son projet de grande salle, sans même savoir ce que l'on va y mettre. Il a certes promis la constitution d'un groupe d'experts et un catalogue des objectifs avec un calendrier de réalisation pour cette année encore.

Ce n'est ni un hasard ni la fatalité qui ont fait que les projets de théâtre ont été depuis un siècle des baudruches qui se dégonflent avant terme.

Le dernier projet en date, celui d'un Centre de congrès et de loisirs au plateau de Pérolles sur le vide laissé par la Halle Ritter, devisé à 60 millions, n'a été que bulle de savon. Un projet pour lequel la commune voisine de Marly n'avait même pas été abordée.

A deux pas de là, le projet, modeste mais réalisable, de la Pisciculture a été traité avec le plus profond mépris.

Revenue maintenant à plus de modestie, notre ville a encore les moyens, en partenariat avec les communes voisines, de tabler sur la culture vivante et accroître son rayonnement. Mais qui parviendra à l'y inciter?

Gérard Bourgarel



Le 30 janvier, le préfet Nicolas Deiss tentera de convaincre les communes de la région de Fribourg au sens large d'entrer dans l'association pour la culture.  Vincent Murith-a

POLITIQUE ET CULTURE

Le préfet veut que la région ait sa salle de spectacles en 2001

«Priorité au dossier culturel», dit Nicolas Deiss. Il doit convaincre un maximum de communes d'adhérer à l'association qui financera les projets et le quotidien.

En janvier 1997, 15 jours après son intronisation, Nicolas Deiss présente son programme et annonce la prochaine constitution d'une association de communes pour promouvoir la culture: «Je serai heureux si 20 à 25 communes adhèrent. Mais il y en aura peut-être davantage.» ... «Les mentalités ont évolué, les gens sont davantage conscients que la culture est un des fondements du développement d'une région, au même titre que l'instruction publique.»

ESPACE MITTELLAND: ENTRE FICTION ET RÉALITÉ

L'Espace Mittelland, contre toute attente, existe bel et bien. Il était pourtant dès le départ desservi par le flou de ses contours et de son contenu, la langue de bois de ses promoteurs et l'image d'Expo.01 allant se dégradant.

La dernière rencontre des parlementaires à fin août a démontré la force d'attraction de cet espace en devenir. La forte et active présence des délégations vaudoise et valaisanne en était la preuve.

L'espace Mittelland a une qualité éminemment confédérale: il transcende les vieux clivages confessionnels et linguistiques. Il est ainsi ouvert sur l'avenir et sur l'Europe à l'encontre des mouvements historiques de repli, du type Sonderbund, Romandie ou Blochérie.

Le projet d'union Vaud-Genève ne fait pas l'unanimité même dans la région strictement lémanique, car elle attise la rivalité entre Lausanne et Genève et les craintes de l'arrière pays vaudois qui englobe même le Chablais vaudois quelque peu oublié par le «Château».

En fait, Genève, ville internationale, a négligé son espace géographique proche et n'a pas su, à la façon de Bâle, initier une Regio Basiliensis, et tisser un solide réseau de proximité transfrontalier, économique et culturel.

L'Espace Mittelland est géré actuellement trop bureaucratiquement par un Comité gouvernemental, chasse gardée des exécutifs cantonaux partenaires. Dès lors, la rencontre conçue de façon informelle et «animée» par des modérateurs professionnels, jouant à l'«espace ouvert», au dialogue, pour finalement en être abusivement les rap-

porteurs. Un mode de faire qui provoqua de vives réactions de députés peu enclins à être aussi infantilement manipulés.

A cet espace conçu en haut-lieu comme un espace économique à vocation de région européenne, s'opposent des revendications de la base parlementaire qui revendique des structures démocratiques, une dimension sociale et culturelle.

Des ateliers de discussion ont bien établi des constats et formulé des propositions, mais connaissant le sort habituellement réservé à de telles démarches, ont décidé de prendre l'initiative.

C'est ainsi que la question du bilinguisme, ou plus justement du plurilinguisme, a été mise à l'ordre du jour. Un bilan des expériences vécues, des projets le long de la zone de contact entre nos deux cultures sera établi par un groupe de travail dès l'automne et débouchera sur une publication commune, sous la forme d'un cahier spécial de notre revue.

Autre initiative: créer un véritable espace culturel, d'échanges et de confrontations, sans en méconnaître les difficultés au vu de l'incapacité de nos cantons à présenter une offre culturelle commune. La proposition concrète d'un élargissement du Festival du Jura 2001 à l'Espace Mittelland a été faite par son directeur, le député Georges Zaugg.

Gérard Bourgarel

FESTIVAL DU JURA 2001

en collaboration avec l'ESPACE MITTELLAND
durant l'EXPO 01

- **Thème proposé** Diversité culturelle en Suisse et échanges entre les différentes régions linguistiques
- **Période** Temps fort : mi-août à fin octobre
(possibilité de débuter en mai)
- **Principes de base**
 - a) engagements de musiciens professionnels provenant de l'Espace Mittelland et de la Suisse (solistes, chœurs, orchestres ...)
 - b) mise en valeur du répertoire de la musique composée par des Suisses (des siècles passés au Xxème siècle)
 - c) commandes d'oeuvres à des compositeurs résidant dans l'Espace Mittelland et en Suisse)
 - d) échanges des différentes prestations (concerts) entre les partenaires
- **Marche à suivre**
 - 1) arrêter le concept général
 - 2) établir la liste des interprètes et des compositeurs
 - 3) procéder à des choix (*malheureusement*)
 - 4) établir un calendrier
 - 5) étudier le financement

PATRIMOINE RIEN N'EST JAMAIS ACQUIS

Une expérience de 36 ans dans la défense du patrimoine fribourgeois ne nous apprend guère qu'une chose: rien n'est acquis, la tâche est à reprendre à chaque génération. Le cas crasse de Belfaux, où une commune et les Ponts et chaussées se liguent pour massacrer le site de l'ancienne forge en est l'exemple scandaleux.

Au début de notre activité, même la Basse-ville de Fribourg était méconnue des Fribourgeois et la conservation, dans le meilleur des cas, n'avait pour but que de sauver les apparences. L'échec patent d'une urbanisation sans urbanisme a fait redécouvrir les vertus de l'habitat ancien lié à des espaces publics résultant d'une croissance aussi organique que guidée par les règles du savoir-faire. Cette leçon du passé est encore immédiatement perceptible à Fribourg et dans plusieurs centres historiques de notre canton. L'intérêt manifesté pour nos publications sur Bulle, Romont, Estavayer, aussi bien que sur Rue ou Lessoc, en est la preuve.

Le champ de la conservation s'est remarquablement étendu: alors qu'au début, tout ce qui avait moins de cent ans était négligé, elle prend désormais en compte les réalisations contemporaines de qualité. Les interventions artistiques bien intégrées ont une chance de survie, ainsi que l'exemple de Pringy le démontre.

Le patrimoine n'est plus limité aux témoins du pouvoir civil et religieux, à l'habitat des patriciens et des bourgeois, mais aussi aux témoins de la vie des ouvriers et des paysans, Trop tardivement on s'avise que la disparition du Pont Suspendu, de la Halle Ritter ou du Werkhof laissent des vides sensibles, une indéniable perte de mémoire.

La conservation, aidée par les ressources de l'archéologie, est aussi devenue plus informée et soucieuse de faire savoir. Mais si nous avons maintenant des historiens de l'art mieux formés et motivés, on assiste à la disparition progressive du savoir professionnel, du savoir de l'œil et de la main, du savoir pratique que la théorie ne permet pas d'acquérir.

L'Hôtel de Ville de Fribourg en fournit une chronologie: au XVI^e siècle, nous avons une conception d'ensemble d'un bâtiment public à la réalisation duquel coopèrent les meilleurs artisans que l'on va même chercher fort loin. C'est une réalisation novatrice.

La transformation du XVIII^e siècle ne respecte guère l'héritage du passé mais se borne à mettre les espaces intérieurs au goût du jour et toutes les interventions, à l'aune d'une période prestigieuse, sont d'une incontestable qualité.

L'aménagement du XIX^e siècle n'est pas d'esprit contemporain, il est déjà rétro: on adapte la salle aux besoins d'un parlement démocratique et on ajoute des vitraux historicisants à la gloire d'un passé mythifié, mais le mobilier fonctionnel n'a plus la qualité des boiseries et des sièges du siècle précédent.

L'actuelle transformation est un compromis entre les nouvelles exigences techniques et le respect du patrimoine. Elle souffre d'un défaut initial: celui de l'absence de tout concept d'ensemble de restauration et d'aménagement du bâtiment. On intervient au coup par coup sans coordination ni idée directrice. Contrainte de temps ou pas, on a recours à des PME semi-industrielles qui font que le nouveau mobilier s'inscrit dans une évidente décadence.

Si l'opinion publique n'est pas sensibilisée à l'avenir aux enjeux de la conservation du patrimoine, la tendance sera d'en faire l'économie. La réflexion critique que nous nous efforçons de mener garde ainsi son utilité.

Gérard Bourgarrel

LA FORGE DE BELFAUX LE MASSACRE APRÈS LE SAUVETAGE?

Jean-Luc Rime

C'est une histoire à la Cendrillon, dont l'héroïne serait une maison de Belfaux. Malmenée par les siècles jusqu'à ce que deux familles en tombent amoureuses et sachent mettre sa beauté au grand jour. Tout finirait bien si la commune et les Ponts et chaussées ne s'acharnaient pas contre elle. Par jalousie, comme les deux sœurs du conte, ou par ignorance.

Au début des années 70, la Forge de Belfaux, à l'entrée du village quand on vient de Grolley, ne payait vraiment pas de mine. Les façades avaient été modifiées au gré des besoins et l'intérieur du bâtiment était recouvert d'une épaisse couche de crasse. La forge située dans les caves voûtées du sous-sol avait apporté son lot de nuisances. Devant la façade principale, un indescriptible amas de ferrailles et de tôles enchevêtrées que Jean Tinguely affectionnait parti-

culièrement. Il y trouvait là matière première pour ses sculptures. Pour compléter le tableau, ajoutons-y une station d'essence. Sans oublier les séquelles d'une première intervention brutaliste des Ponts et chaussées dans le plus pur style des trente glorieuses – route accolée au bâtiment, amputation d'une partie du jardin et démolition d'un mur contemporain de la bâtisse. Bref, une construction apparemment sans valeur.



La famille Berset a consacré des milliers d'heures de travail pour redonner à la Forge son ancienne splendeur.



La façade Ouest avant les travaux! Elle ne payait pas de mine. Au rez-de-chaussée, la cave servait probablement d'entrepôt pour la blanchisserie de Jean de Lanthen-Heid. Le deuxième étage a probablement été ajouté à la fin du XVIII^e siècle.



Après restauration, va-t-on en massacrer les abords?



*Façade Est:
L'agrandissement du
bâtiment a eu lieu vers la
fin du XVI^e siècle.
Le «châtelet» gothique
du milieu du XVI^e siècle
est la partie la plus
ancienne de la maison.*

19



*Après restauration: Le
bâtiment a retrouvé sa
splendeur. Mais la proxi-
mité du trafic routier lui
occasionne de gros
dégâts en façade Nord.
Elle a dû être refaite trois
fois en 15 ans, en vain.*

Fresques découvertes au scalpel

Mais voilà! Deux familles en sont tombées amoureuses et en ont fait la passion de leur vie. Il faut dire que les maris y ont grandi. Leur père qui était le forgeron du village avait acquis l'édifice en 1959 à l'occasion d'une vente aux enchères publiques – la commune s'en débarrassait pour ne pas devoir entretenir ce bâtiment peu reluisant. Enfants déjà, les frères Berset avaient eu l'occasion de gratter la peinture pour découvrir des décors peints merveilleux qui les faisaient rêver. Une fois grands, ils transformeront leur rêve en réalité.

Pendant un quart de siècle, les deux frères aidés par leurs familles se sont pleinement investis pour redonner au bâtiment son lustre et sa splendeur d'antan. Le souvenir des journées entières passées à dégager les décors peints au moyen d'un scalpel, millimètre par millimètre, accroupis sur des échafaudages inconfortables, les remplit encore d'émotion et de fierté. Et si leur travail a d'abord été supervisé par un restaurateur, ils ont fini par devenir maîtres en la matière. Ils ont également dû remplacer eux-mêmes les sols faits de grandes planches massives en sapin mais usés jusqu'à la corde et déformés. Aucun artisan sollicité n'était en mesure de faire ce travail!

Le bâtiment a selon toute vraisemblance été construit et agrandi par Jean de Lanthen Heid, Avoyer de Fribourg – le président du gouvernement de l'époque – ou par sa famille, vers la fin du XVI^e siècle. Il servait de résidence seigneuriale mais abritait également d'importants locaux artisanaux dans lesquels était établie sa blanchisserie. A cette époque, les gouvernants ne vivaient pas encore de leurs rentes mais étaient marchands ou artisans.

L'investissement personnel des propriétaires – plusieurs milliers d'heures de travail – a été déterminant pour le succès de l'opération. Pour chaque détail, ils ont pris le temps nécessaire et se sont renseignés auprès des meilleurs spécialistes. Rien n'a été fait dans la précipitation et le résultat est remarquable. Peu de propriétaires privés ont mis



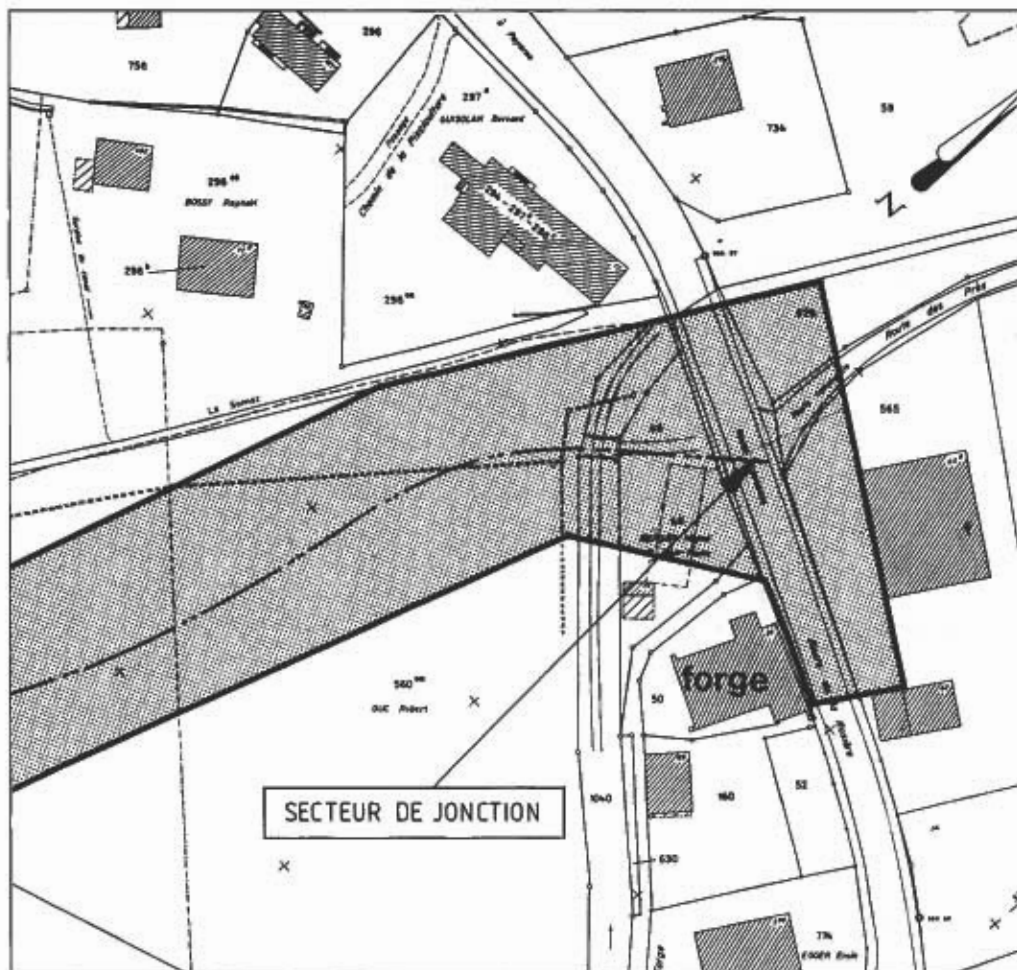
*Façade Ouest:
Au centre l'entrée principale surmontée d'un blason armorié et daté 1632.*

une telle énergie pour mettre en valeur un morceau de notre patrimoine et les pouvoirs publics – bien souvent iconoclastes en la matière – pourraient en prendre de la graine.

Menacée par un giratoire

Le Service des biens culturels et l'Office fédéral de la culture ne s'y sont pas trompés qui ont toujours soutenu, encouragé et subventionné les travaux réalisés. Ce bâtiment d'une importance majeure et unique dans le canton est classé en valeur A.

Avec la cure et les deux autres châteaux, la commune de Belfaux pourrait s'enorgueillir de posséder un tel patrimoine. Il n'en est malheureusement rien. Alors que les environnements des autres châteaux bénéficient d'une protection au niveau du plan d'aménagement local, rien de tel n'est prévu pour «l'ancienne forge» redevenue «château de Lanthen Heid». La commune a décidé de construire une route et un giratoire sur la propriété Berset, au pied de la façade Ouest qui sert d'entrée principale depuis 400 ans.



Le plan officiel fait ressortir l'ampleur du désastre programmé.

Pour mettre à l'enquête le projet d'aménagements extérieurs, les propriétaires commandent un plan de situation auprès des géomètres Haering et Moret à Domdidier – un bureau qui est également mandaté pour effectuer le rebornage de l'ensemble de la commune.

Quelle n'est pas leur surprise, en recevant le document de constater que le «chemin de La Forge» qui longe leur propriété au Sud s'appelle maintenant «Route communale» et qu'une servitude agricole non localisée (2,4 m de large) s'est transformée en servitude clairement localisée de 5,5 mètres de large. Juste de quoi faire passer une route de délestage diront les mal intentionnés.

La collaboratrice du bureau de géomètre déclare que ces changements ont été effectués à la demande du syndic de Belfaux, tandis que pour celui-ci ce sont les géomètres qui en ont pris l'initiative. Suite à l'intervention des propriétaires, ils ont redonné à la servitude agricole son statut juridique correct.

Vous avez dit bizarre?

UN DÉCOR PRESTIGIEUX



DÉTAIL DES FRESQUES DE LA CAGE D'ESCALIER

UN ENSEMBLE SANS PAREIL À FRIBOURG



La remarquable cage d'escalier comprenant une balustrade ajourée en molasse finement sculptée. Jean de Lanthen Heid habillé de jaune et noir, les couleurs héraldiques de la famille, surmonté d'un lion. Dans le cartel on peut lire 1603.



L'escalier tournant à limon exécuté en molasse.

LA FORGE «CHÂTEAU DE LANTHEN HEID» CHRONIQUE D'UN HARCÈLEMENT ADMINISTRATIF

Les faits qui vont suivre illustrent l'acharnement d'administrations communale et cantonale incapables de pondérer les intérêts en présence et figées dans des conceptions routières dépassées. Le gouvernement fribourgeois – deux services de l'Etat de deux directions différentes sont face à face – aurait pu procéder à un arbitrage mais il en a été incapable. La direction des travaux publics a eu le champ libre pour imposer une politique unilatérale et arbitraire. L'affaire occupe maintenant les tribunaux. Nous passerons sur les détails de procédure et les échanges de correspondance pour nous arrêter sur les événements les plus importants ou les plus significatifs.

Un élément déterminant pour la pérennité d'un bien culturel est la qualité de son environnement immédiat. Déjà coincée par la route cantonale, «La Forge» a besoin de conserver un minimum de dégagements. Au sud et à l'ouest, elle bénéficie d'un environnement naturel de grande qualité où le ruisseau du Tiguelet se jette dans La Sonnaz: un très beau paysage naturel en marge d'un site d'intérêt paysager d'importance cantonale. Qu'à cela ne tienne. La commune et les Ponts et chaussées veulent y faire passer «une route de délestage» selon leur terminologie officielle et construire un giratoire au-dessus du cours d'eau. En fait, cette route devrait permettre d'accéder à un nouveau quartier résidentiel. Précision utile: deux routes y conduisent déjà. Mais, par peur d'éventuelles oppositions de riverains qui subiraient de nouvelles nuisances, la commune préfère se lancer dans la construction d'un nouvel axe ne touchant qu'un ou deux propriétaires. Deux autres solutions sont pourtant techniquement réalisables et à moindre coût selon un rapport communal. Mais tant pis pour l'argent des contribuables.

Pourtant, en 1993, alors qu'elle préparait la révision de son plan d'aménagement, la commune annonçait qu'il faudrait urbaniser de nouveaux secteurs mais que leur localisation devrait «ne pas nécessiter de nouvelles infrastructures importantes, notamment routières (rapport de janvier 1993 point 3.4)». La promesse sera vite oubliée. Au changement de législature, en 1996, le

syndic Gilbert Perrin décide de reprendre personnellement en main l'aménagement communal avec la volonté affichée de faire avancer rapidement un dossier qui s'était un peu enlisé. La même année, le nouveau plan d'aménagement local (PAL) est mis à l'enquête publique. Curieusement, tout le terrain à l'ouest de la Forge est mis en zone agricole alors qu'il était préalablement en zone sans affectation. La «route de délestage» est inscrite en variante au plan directeur des circulations de la commune.

Pas si «agricole» que ça

Commune et urbaniste, aveuglés par le développement du nouveau quartier ont tout simplement fait comme si la Forge n'existait pas. Si un procédé aussi cavalier se produit parfois pour des bâtiments de moindre importance, il est totalement inacceptable lorsqu'il s'agit d'un élément majeur du patrimoine fribourgeois. Au même titre que les autres châteaux de la commune, celui-ci doit bénéficier d'une «zone de maintien» permettant sa mise en valeur. Un traitement différencié est injustifiable. L'affectation de la plus grande partie de la parcelle en «zone agricole» alors qu'elle n'a jamais eu le moindre lien avec l'agriculture est également farfelue. Le terrain déclassé comprend principalement deux citernes, un abri – couvert pour deux voitures et une place de parc goudronnée en 1960. L'urbaniste de la commune, Walter Tüscher a dû oublier l'art. 56 de la Loi sur l'aménagement du territoire et

les constructions qui définit pourtant clairement les zones agricoles.

Laissons encore la parole à la juriste de l'OCAT: «*Au vu de l'état des lieux, la zone de maintien ne se justifie pas pour le bâtiment de l'ancienne forge. En revanche, une fois la route réalisée, le solde du terrain (art. 48 et 49 RF) pourrait avoir éventuellement une affectation autre que la zone agricole (séance de conciliation du 28 août 1998).*»
Comprenez qui pourra. A Fribourg, la zone agricole est vraiment bonne à tout faire – même des routes. Et les routes mettent en valeur le patrimoine. C'est bien connu!

Vous aurez compris que le souci des propriétaires n'est pas de se contenter du no man's land actuel mais bien de requalifier cet espace. Ce sera la dernière étape d'un quart de siècle de travaux. En novembre 1998, ils mettent à l'enquête publique un projet d'aménagements extérieurs de qualité établi par un architecte-paysagiste. L'affectation du terrain en zone agricole rend cependant la procédure beaucoup plus compliquée voire impossible sans une dérogation. Pour la petite histoire, le dossier, après avoir séjourné bien plus longtemps que de coutume (4 mois) à la commune qui le préavis défavorablement, est arrivé incomplet au Canton. Celui-ci n'a toujours pas définitivement statué.

Pas très futés

En octobre 1998 soit 9 mois après son dépôt, le recours déposé par les Berset contre le Plan d'aménagement local est rejeté par la Direction des travaux publics. Une partie de son argumentation est vraiment truculente. Se substituant aux spécialistes en la matière et se basant sur un plan cadastral du XVIII^e siècle, elle prétend que l'entrée principale du bâtiment ne se trouverait pas sur la façade Ouest (coté futur giratoire) mais sur la façade Est où une impor-

tante porte donne accès aux jardins... potagers. Les documents anciens démontrent cependant de façon irréfutable que le jardin potager figurant à l'Est était entouré d'un mur, ce qui rend vraiment peu crédible la thèse des Travaux publics. Et le Directeur Claude Lässer n'est vraiment pas très futé en ne remarquant pas le blason armorié et daté 1632 qui se trouve au-dessus de l'entrée principale en façade Ouest. Avec un tel élément, il devient un peu difficile de la faire passer pour une simple entrée de service... Encore plus troublante est l'argumentation développée pour rejeter le recours: La Direction des travaux publics explique aux propriétaires de la Forge que le nouveau carrefour est nécessaire car en relation avec une route de contournement de Belfaux par le Nord. Alors que la même direction rejette en même temps un autre recours avec des arguments exactement contraires: «la route de contournement de Belfaux ne figure pas dans les objets que le Canton envisage de réaliser dans les 15 prochaines années.»

Aucune peur du ridicule!

Sur la base de telles considérations, il est bien évident que les propriétaires ont fait recours auprès du Tribunal administratif, d'autant plus que les gaffeurs de la rue des Chanoines ne s'arrêtent pas en si bon chemin. Dans les considérations qu'ils font parvenir au Tribunal administratif, ils vont même jusqu'à déclarer que le cabanon de jardin aurait été «construit sans autorisation par les recourants». Encore raté! Cette construction avait reçu un permis en bonne et due forme. De telles affirmations contraires à la réalité n'ont toujours pas fait l'objet d'excuses officielles.

En avril de cette année, sentant sa position vaciller, la Commune passe à la vitesse supérieure en mettant à l'enquête publique une «zone réservée» pour la route de déles-

tage et le giratoire. Dans le droit fribourgeois des terrains peuvent être réservés pour une période de cinq ans et cette procédure ne pourrait pas faire l'objet d'une opposition. Ce qui est bien sûr contraire à la Convention européenne des droits de l'Homme. Voilà qui vient encore compliquer le projet de mise en valeur des espaces extérieurs et tout bloquer pour cinq ans.

Tant de coïncidences et d'acharnement sont inquiétants.

Pourquoi les Ponts et chaussées ont-ils laissé pourrir cette affaire entre les mains d'un collaborateur subalterne connu pour ses jugements à l'emporte-pièce, alors qu'ils ont démontré sur d'autres dossiers – le Pont sur l'Hongrin à Montbovon par exemple – qu'ils sont capables aujourd'hui de respecter le patrimoine?

Pourquoi la Direction des travaux publics, au lieu d'analyser sereinement les avis divergents, a-t-elle pris fait et cause pour la commune?

Pourquoi la Direction de l'instruction publique et des affaires culturelles n'a-t-elle pas su faire valoir la position du Service des biens culturels?

Pourquoi la commune de Belfaux met-elle à ce point tout son poids pour contrecarrer le projet de réhabilitation de l'environnement historique? D'autant qu'il est qualifié de remarquable par le Service des biens culturels.

Et pourtant, les propriétaires ne se battent pas pour défendre des intérêts égoïstes mais simplement pour mettre en valeur un joli morceau de patrimoine fribourgeois.

Jean-Luc Rime

Avec la cure bâtie dans les années 1570, la Forge est le bâtiment le plus ancien de la commune de Belfaux. Construite probablement par la famille de Lanthen Heid, dans la seconde moitié du XVI^e siècle et au tout début du XVII^e siècle, cette maison est l'une des résidences seigneuriales campagnardes, de tradition gothique tardive, les mieux conservées du canton de Fribourg.

Alors que les tours d'escalier hors-œuvre (extérieur) étaient encore la règle dans ce genre de maisons, la Forge abrite ce qui doit être la plus ancienne cage d'escalier dans-œuvre (intérieur) du canton. De plan quadrangulaire, cette cage richement décorée de peintures murales à caractère «moralisant» est occupée par un bel escalier tournant, dont le palier est protégé par une exceptionnelle balustrade en molasse, de tradition gothique, entièrement sculptée à jours.

Regroupant des appartements richement décorés, une sorte d'entrepôt occupant une bonne partie du rez-de-chaussée de l'aile Sud, et des combles autrefois très vastes, cet édifice est sans doute le dernier exemple d'une typologie particulière, associant une habitation seigneuriale à des locaux artisanaux. Ainsi, la Forge de Belfaux est un témoin méconnu de l'époque où les gouvernants de la cité-état de Fribourg étaient encore – pour peu de temps – des marchands et des artisans.

Notice historique sur la «Forge» de Belfaux, Service des biens culturels du canton de Fribourg, novembre 1998, Ivan Andrey.



*Dans le grand salon, une fresque représente un juge recevant un plaignant et se bouchant les oreilles.
En 1999, il faut espérer mieux!*

FROMAGERIE DE DÉMONSTRATION DE PRINGY: LA POYA DE TEDDY AEBY VEDETTE D'UN PIÈTRE FEUILLETON

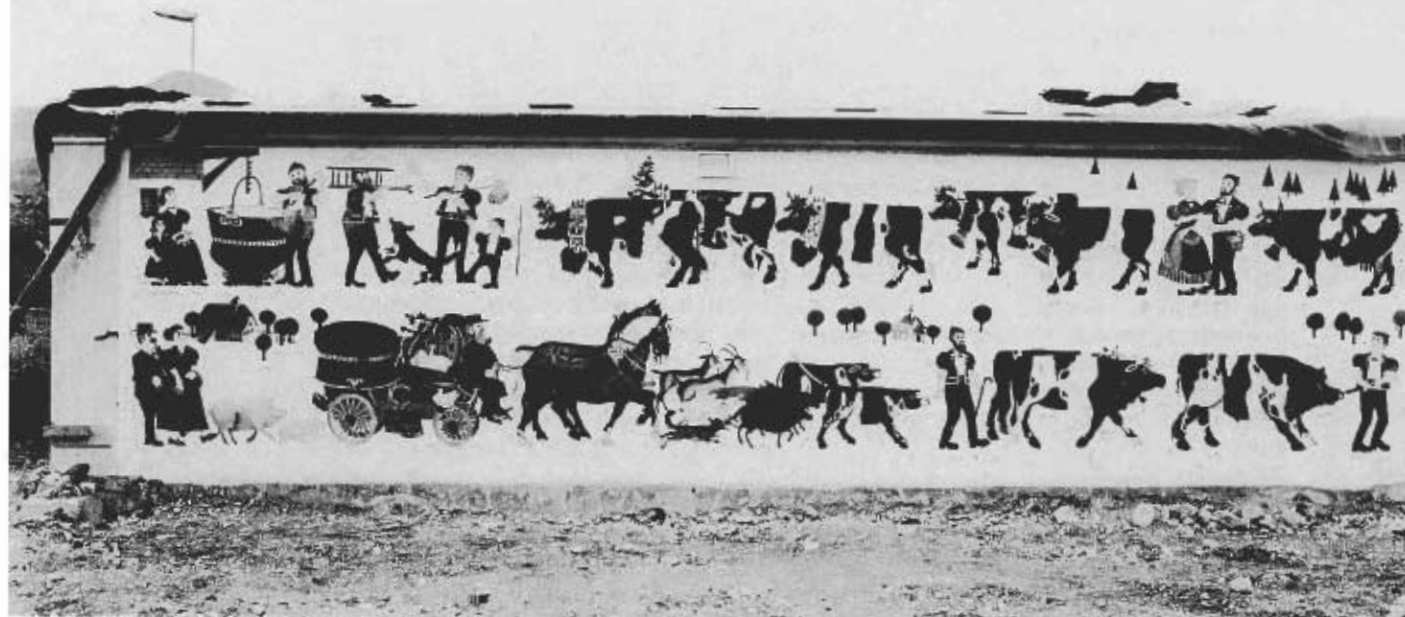
Qui ne connaît pas la Poya de Teddy Aeby, une peinture murale de quelque 40 m² qui pendant trente ans a accueilli les visiteurs de la fromagerie de démonstration de Pringy. Réalisée en 1969, elle est devenue l'emblème de ce lieu hautement fréquenté par des touristes que livrent par cargaisons des autocars du monde entier. Combien de Japonais s'y sont-ils immortalisés sur la pellicule, sourire exsangue sur fond de montée à l'alpage? Combien de cartes postales la représentant ont-elles été envoyées aux quatre coins de la planète? A l'évidence, l'œuvre de Teddy Aeby est devenue la carte de visite de la fromagerie, indissociable de ce bâtiment voué à la fabrication du fromage et au tourisme de masse! Cela aurait dû la mettre définitivement à l'abri de tout problème de conservation. Et pourtant, victime d'un mur qui se fissure, du salpêtre et du sel, elle a été violemment restaurée en 1993. Et le pire était à venir. Cet été, elle a failli se retrouver au fond d'un dépôt, derrière les cartons ou pire encore disparaître. Mais le feuilleton connaît un «happy end». Classée et protégée par le Service des biens culturels, elle a été déplacée avec son mur. Là voilà donc prête à reprendre du service.

Cette aventure estivale avec son heureux dénouement – conservation avec déplacement de la peinture murale – remet au centre du débat la place donnée à l'artiste dans la société et plus particulièrement face à l'architecture. N'est-il qu'un décorateur plaisant qui devrait remercier son commanditaire de lui avoir mis à disposition un mur? L'affaire de Pringy incite à cette conclusion tant le maître d'œuvre, les architectes et la commune de Gruyère se sont enlisés dans des explications fumeuses lorsqu'il a fallu envisager un déplacement coûteux (100 000 francs). Le syndic n'a-t-il pas affirmé que cette peinture faisait partie du patrimoine familiale des Aeby? Mais cette solution a dû être envisagée parce que le projet des architectes ne permettait pas la conservation de l'œuvre. Dans un premier temps, elle restait en place mais se retrouver dans un dépôt, plus du tout du visible du public. Et puis, il a fallu envisager l'agrandissement encore de ce bâtiment, elle risquait alors de se voir transpercée pour assurer la solidité de l'annexe. N'aurait-il pas été plus simple d'intégrer cette peinture au nouveau projet de fromagerie de démonstration et surtout moins dispendieux?

En 1969, l'architecte n'a pas placé au hasard une peinture pour décorer un mur. Il faisait partie d'un patio sur lequel était situé un magasin de vente et l'entrée de la fromagerie. Sa décoration tenait compte d'un parti architectural. En 1999, rien de tout cela. Le magasin est démoli, la fromagerie déplacée sur la droite, l'actuel bâtiment devenant un dépôt. Le déplacement de la peinture murale lui redonne finalement sa place originale dans la zone d'accueil de la fromagerie.

La Poya de Teddy Aeby, son intérêt

C'est bien Teddy Aeby qui a choisi de représenter sur la fromagerie de démonstration une Poya. Le choix de ce genre particulier à la codification très structurée peut apparaître étonnant pour un artiste attiré par la liberté du trait et les détails foisonnants. De cette ordonnance et de cette tradition, il a retenu le long cortège du troupeau, du bétail et des hommes de la ferme au chalet. Il a sûrement été tenté par le renouvellement d'un genre folklorique précis destiné à décorer les fermes, le dessus de la porte de grange. En reprenant la Poya pour une fromagerie de démonstration, il plaçait ce bâti-



Ci-dessus: la fresque de Teddy Aeby en instance de sauvegarde.



Ci-contre: telle qu'elle était précédemment pour le bonheur des visiteurs.

ment à l'aspect industriel dans un décalage entre usine et ferme, créant un lien premier entre la peinture murale et l'activité qui se déroule derrière le mur.

Des poyas Teddy Aeby en a peint quatre, toujours dans le champ spécifique de l'art appliqué et de la décoration. La première date de 1966, il s'agit d'une impression sur tissu (30 x 120 cm), un tirage limité pour Gaston Duruz SA à Fribourg. La deuxième est celle de la fromagerie de démonstration, monumentale avec ses 40,5 m³. La troi-

sième, peinture sur bois, a été effectuée (aujourd'hui déposée) à l'intérieur du pavillon du Swiss Center de New York en 1979. La quatrième date de 1983 et sert de décor à une assiette à fondue pour le restaurant des Colombettes. Dans les quatre cas, le traitement stylistique est identique. La poya se découpe en deux bandes horizontales superposées. En bas à gauche se situe la ferme d'où part le cortège alors qu'en haut à gauche est placée l'arrivée, soit le chalet d'alpage. Entre ces deux points du

parcours, la pente n'est jamais représentée. Pour rompre la rigidité d'une telle composition, il introduit deux plans intermédiaires où il dessine des arbres, des oiseaux qui volent, une chapelle, un soleil, des éléments qui permettent de mesurer le chemin parcouru entre la ferme et le chalet d'alpage. Tous les éléments traditionnels sont présents: train de chalet, vaches, armailis, garçon de chalet, le taureau, le petit bétail.

Pour la fromagerie de démonstration, la Poya de Teddy Aeby se fait plus traditionnelle dans l'ordonnance du cortège avec le train de chalet, puis le petit bétail et devant le troupeau, le maître fromager et le garçon de chalet. L'artiste rompt la règle au chalet qu'il ne représente pas cette fois de l'extérieur mais bien au travers du chaudron et de la fabrication du fromage. Teddy Aeby adapte absolument sa peinture murale au lieu, elle est en adéquation parfaite avec sa fonction décorative d'une fromagerie, plaçant la fabrication d'aujourd'hui en prolongation d'une tradition.

Il s'agit de la plus importante œuvre extérieure de Teddy Aeby tant par ses dimensions que par sa thématique. En effet, en 1969, alors que la majorité des peintres produisent du non figuratif, il reprend un thème traditionnel en le renouvelant par la stylistique, un trait vigoureux très proche du dessin. C'est aussi la seule Poya de cette dimension peinte à l'extérieur dans le canton de Fribourg. Par ce travail, il annonce celui de nombreux artistes, dans les années suivantes (par exemple Netton Bosson et sa Poya du Gruyères-Centre à Bulle), un retour sur la tradition et sa réinterprétation. Il ne s'agit pas et de loin d'une simple copie d'un genre pictural paysan et traditionnel mais bien d'une œuvre originale à part entière qui marque de son empreinte la deuxième partie du XX^e siècle ce canton.

Conservation

La protection d'une œuvre d'art ne dépend pas du seul critère artistique et n'est pas mesurable à l'aune du temps. Reste qu'une peinture murale a tout à craindre dans les cent premières années de sa vie alors qu'elle est encore directement soumise à la concurrence des courants artistiques du moment et ne bénéficie pas encore de l'argument imparable de l'ancienneté. Au sens de la nouvelle loi sur le patrimoine et les biens culturels, les critères pour la mise sous protection d'une œuvre dépend d'un faisceau d'informations qui englobent aussi bien les qualités artistiques de l'œuvre, son importance dans le travail de l'auteur, son adéquation à l'architecture, sa correspondance à la région. Dans le cas qui nous occupe, cet ensemble de critères a joué en faveur de la sauvegarde de la Poya de Teddy Aeby qui, au-delà, de ses qualités artistiques, est l'une des rares décorations monumentales figuratives de cette importance dans le canton de Fribourg pour les années 60-70. A l'évidence, elle fait partie du patrimoine fribourgeois même si elle ne participe pas des mouvements artistiques contemporains.

Il est peut-être temps de dresser un inventaire exhaustif des œuvres monumentales et extérieures de ce canton tant le domaine pictural que sculptural. Ce patrimoine nous est si proche que nous finissons par en oublier ou en négliger l'intérêt. Un tel inventaire pour le XX^e siècle aurait de plus l'avantage de livrer une image du rapport entre architecture et décoration et son évolution depuis les années vingt. Il serait utile autant pour la conservation d'œuvres déjà réalisées que pour alimenter la réflexion des maîtres d'œuvre, des architectes et des artistes au présent et à l'avenir.

Patrick Rudaz

LA POYA DE TEDDY AEBY (1969) POUR LA FROMAGERIE DE DÉMONSTRATION DE PRINGY

Notice biographique

Teddy Aeby (Fribourg 1928 – Fribourg 1992) suit les cours du Technicum cantonal de Fribourg (diplôme de dessinateur en arts graphiques en 1948) et séjourne à Paris où il fréquente l'Académie Paul Colin. Dès 1950, il s'installe à Fribourg comme artiste indépendant. Ses premiers travaux «publics» monumentaux, il les réalise en 1958 à la nouvelle église de Cottens et à la caserne de la Poya à Fribourg. De 1958 à 1961, il est engagé à Stuttgart aux studios de la Süddeutschen Fernsehen où il réalise de nombreux décors pour des émissions télévisées et trois films d'animation. De retour à Fribourg, il partage sa carrière entre dessins, graphisme, gravure, peintures murales et vitraux.

Juin 1968

L'architecte Jean-Claude Lateltin prend contact avec Teddy Aeby pour la réalisation d'une peinture murale à la fromagerie de démonstration sur le thème de l'ancienne fabrication du fromage. Teddy Aeby propose une Poya «géante» de 40,5 m² que la commission de bâtisse accepte et décide de placer sur le mur de la cave à fromages qui donne sur le patio et le magasin de vente.

1972

L'apparition de fissures dans le mur nécessite le colmatage et la restauration de la peinture murale qu'effectue T. Aeby en été 1972.

1976

La fromagerie est agrandie et modernisée. Six fenêtres sont murées dans le bâtiment décoré de la peinture murale: Teddy Aeby y peint des vaches dans le genre trompe-l'œil en intégrant à son dessin les jambages des fenêtres. Trois d'entre elles (côté route) n'ont jamais été restaurées et en auraient un urgent besoin. Les trois fenêtres côté passage ont été restaurées par Christophe Fontaine en 1993. T. Aeby n'a pas signé ces peintures. Par contre C. Fontaine en a signé une en 1993 ce qui tend à créer une confusion.

1981

Des traces de sel et de salpêtre apparaissent sur le mur et salissent la peinture. T. Aeby, contacté pour une nouvelle restauration, constate les divers problèmes dus à ce mur adossé à une cave à fromages et propose une solution radicale: le remplacement de la peinture murale par une céramique décorée, toujours d'une Poya. La proposition restera sans lendemain pendant que la peinture continue à se dégrader.

1993

On décide de restaurer la peinture murale à l'occasion d'un ravalement des façades de la fromagerie de démonstration. Aucun restaurateur d'art n'est contacté, ni pour une expertise ni pour effectuer le travail. Par contre, on confie cette restauration au fils de l'entrepreneur chargé des travaux, Christophe Fontaine, peintre en bâtiment et peintre amateur. Ce dernier travaille à partir de documents photographiques et repeint la poya à l'acryl. Il signe à son tour en haut à gauche en dessous de Teddy Aeby. Cette restauration n'a pas ôté à la peinture murale son intérêt mais en a atténué le trait au profit d'un trop grand coloriage.

1999

L'agrandissement de la fromagerie de démonstration met en danger la peinture. Les architectes prévoient de fractionner le mur qu'elle décore. Sous pression de la famille et de Pro Fribourg, le maître d'œuvre demande au Service des biens culturels de classer la peinture murale et l'obtient. En août, elle est transportée (le mur) dans les airs et placée quelques mètres plus loin devant le nouveau restaurant de la fromagerie.

WERKHOF UNE RECONSTRUCTION NÉCESSAIRE!

Gilles Bourgarel

Premier anniversaire du terrible incendie qui a ravagé le Werkhof, le soir-même de la commémoration de 1848 au parking des Augustins. Aujourd'hui, pas plus de nouvelle constitution fédérale que de nouveau Werkhof, mais l'on pourra toujours continuer à commémorer et marquer les anniversaires. En 1999, les 6 ans de la réfection de la toiture du Werkhof, les 176 ans de ses façades, les 444 ans de sa toiture disparue et de son agrandissement, les ??? ans de sa création. Tiens, nous atteignons la zone de l'oubli. Plus de 500 ans, c'est certain! Et il a fallu le sinistre pour que nous l'apprenions. Les flammes ont bien jeté un peu de lumière sur un des pans importants de l'histoire de la ville: l'unique exemple d'un atelier de ville encore préservé dans notre pays, dont les origines remontent au moins au XV^e siècle. Agrandi en 1555 pour atteindre ses dimensions actuelles de 40 m de longueur par 20 m de largeur, sur deux niveaux et de vastes combles, le Werkhof a vu ses façades reconstruites sous la charpente du XVI^e siècle entre 1822 et 1823.

S'il n'y avait eu la rénovation de sa toiture, on aurait pu croire que l'édifice n'était qu'une échine dans le patrimoine communal. En 1996, la vente du bâtiment projetée par le Conseil communal a quelque peu ravivé l'intérêt porté au Werkhof par un refus clair de la commission spéciale du Conseil général. Après la démolition de la Halle Ritter, la cession de l'ancien grenier de la Place Notre-Dame au Musée des arts graphiques, il est apparu inconcevable de se défaire encore une fois d'un élément majeur du patrimoine, même pour la somme d'un million. Ce bâtiment d'allure sévère n'avait pas vraiment attiré l'attention des spécialistes et encore moins celle du grand public, obnubilés par des édifices plus prestigieux, tels que la Cathédrale, l'Hôtel de Ville ou les fortifications. Pourtant, il est un rare témoin des

activités artisanales dont la vitalité a permis la construction des monuments cités plus haut, pour ne se limiter qu'à ceux-ci. Le trou béant laissé par les ruines ne fait que trahir l'ampleur du gâchis, et souligne, qu'en plus de sa valeur historique et architecturale, que le Werkhof est une des clefs de l'urbanisme des Planches, où la modestie des gabarits des rangs de maisons est accentuée d'une part, par la vaste étendue de la Planche-Supérieure et d'autre part, par une imposante concentration d'édifices publics. Cet ensemble forme une harmonie subtile avec son environnement naturel, déjà fragilisée par les terrains vagues de l'ancienne usine à gaz et le délabrement des immeubles situés entre la prison et le siège des St. Ici, le propriétaire négligeant n'est autre que l'Etat. On peut encore y ajouter la Commanderie de Saint-Jean sans affectation précise et un musée d'archéologie endormi dans le marasme des finances publiques.

La coupe est pleine de la démission des pouvoirs publics dans ce secteur de la ville (seul point positif, l'installation du Service archéologique, chassé de ses anciens locaux pour les besoins de l'ECDD), et l'attente d'une hypothétique reconstruction du Werkhof à vocation culturelle, géré par une fondation à créer, est intolérable. Les principes de la reconstruction ont été clairement établis par la commission ad hoc, mise sur pied pour le Werkhof et il est parfaitement possible de procéder à une reconstruction par étapes. Il faut donc, sans délais, mettre le bâtiment sous toit avec les moyens financiers déjà disponibles, les aménagements intérieurs pouvant attendre. Nous osons espérer que la dynamique provoquée par la mise en chantier soit un moteur pour l'ensemble du projet. C'est la seule manière d'éviter l'enlisement total, n'oublions pas qu'aucun des édiles, qui se sont succédé durant les vingt dernières années, n'a réussi

à débloquer la situation alors que le bâtiment était intact et que les finances communales se portaient mieux. Il ne faut pas réitérer ces sempiternels atermoiements, et tout mettre en œuvre pour trouver une affectation judicieuse.

La vocation première du Werkhof et du Karrweg voisin est l'artisanat, cette zone se prêtant mal à d'autres affectations, tant l'ombre des falaises la rend glaciale en hiver. Puissent ces indications, apporter une base de réflexion. Pourquoi pas un centre de formation pour les artisans de la restauration des immeubles! Notre ville et ses environs comptent déjà des entreprises, tailleurs de pierres, charpentiers, menuisiers, maître verrier..., dont la réputation dépasse largement

la région dans ce domaine. Une piste déjà évoquée par Pro Fribourg, mais qui reste actuelle, d'autant que Fribourg a tous les atouts pour devenir un centre national en la matière: savoir-faire, bilinguisme, position géographique, vieille ville, proximité de l'école de restauration d'art de Berne et la liste n'est pas exhaustive. Pensons aussi à la mixité des fonctions indispensable à l'équilibre d'un quartier tel que celui de la Neuveville. Nous doutons qu'une institution vouée à l'art pictural réponde à ce besoin dans le Werkhof, non loin du Centre d'art contemporain et à deux pas du futur musée d'archéologie.

Fribourg, le 19 septembre 1999



APRES L'INCENDIE, LE MIRAGE LE PROJET MIOTTE 3: UN EMBALLAGE TROMPEUR

Une nouvelle utilisation doit être trouvée pour le Werkhof, au-delà de l'option muséographique. La Fondation Miotte a déclaré forfait en raison même des coûts prévisibles

de fonctionnement. Le projet du Conseil Communal va buter sur le même obstacle. Une commission spéciale du Conseil général avait écarté il y a trois ans le premier pro-

jet de la Fondation Miotte pour cette raison principale que les frais de fonctionnement n'étaient pas couverts. Par la suite, le Conseil Communal considéra la question financière résolue et le Conseil général accorda un droit de superficie. La Fondation jette maintenant l'éponge, un an après l'incendie et après avoir reçu le permis de construire, en fait pour une construction neuve. Et pour cause: la gestion d'un tel musée est trop coûteuse.

Une fois de plus la gestion déficiente du Conseil Communal a entraîné une débâcle. Ces trois ans d'inaction et d'errements ne lui ont rien appris. Sous un emballage trompeur, il s'efforce maintenant de renflouer le projet, mais avant tout de sauver la face. La ville doit désormais trouver les deux millions manquants et entreprendre l'opération elle-même. Au mieux, la Fondation Miotte, qui a changé d'objectif, en sera la locataire partielle et temporaire, le reste étant à disposition d'autres utilisateurs éventuels. La charge de fonctionnement de l'ordre de 200 à 250 000 frs, retombera sur les finances communales. Voilà toute l'ampleur de ce faux calcul.

Quatre raisons pour un échec

Le projet Miotte 3 est affligé de telles carences, que son échec est programmé:

1. Tous les partis représentés au Conseil général ont toujours affirmé qu'ils n'accorderaient pas de nouveaux crédits au vu du piètre état des finances communales. Plusieurs autres projets ont également été écartés pour la même raison. D'où tirera-t-on des deux millions (dans le cas favorable où il n'y aura pas de dépassement...)? Comment trouver des sponsors pour un projet supplémentaire de musée, quand on a vu les difficultés du Musée Gutenberg?
2. Le projet est superflu: les besoins sont couverts par le Musée d'Art et d'Histoire et

par le centre d'art contemporain Fri Art. L'Espace Jean Tinguely, en dépit de la notoriété de l'artiste, est souvent vide de visiteurs.

3. Les frais de fonctionnement d'un quart de million ne peuvent trouver place dans le budget ordinaire de la commune. Les fonds à disposition de la promotion culturelle sont bien trop restreints. Les acteurs culturels, dont la situation est précaire, feront entendre leur voix.

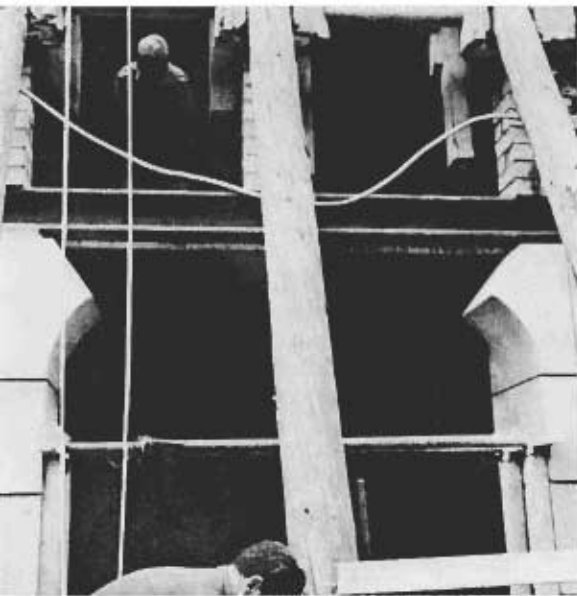
4. Le projet présenté par le Conseil Communal et la Fondation Miotte est une bévée architecturale, qui n'a rien de commun avec le contenu initial du Werkhof. Alors que sa qualité principale résidait dans de longs espaces transversaux, le nouveau concept présente le contraire: les espaces y sont organisés autour d'un vide vertical, alors que deux parois coupent la lumière.

Une utilisation rénovée

La solution pour le Werkhof ne peut être qu'une utilisation traditionnelle rénovée. Le bâtiment fut pendant des siècles un centre d'activité artisanale et devrait le rester (voir l'article précédent de Gilles Bourgarel). Le Conseil Communal doit trouver un support pour un centre artisanal, lequel recevrait un nouveau droit de superficie.

Une utilisation traditionnelle correspondrait le mieux à une reconstruction fidèle du monument. Il n'y a guère de bonnes raisons pour qu'un architecte puisse bricoler à sa fantaisie à l'intérieur d'une enveloppe historicisante. Sauver les apparences ne peut plus être considéré avec sérieux comme une bonne solution. Si une reconstruction n'est pas possible, Fribourg devrait admettre qu'un important témoin du passé a disparu par négligence. Et avoir le courage de construire à sa place un témoin architectural contemporain.

Christoph Allenspach



UNE COURONNE DE LAURIERS

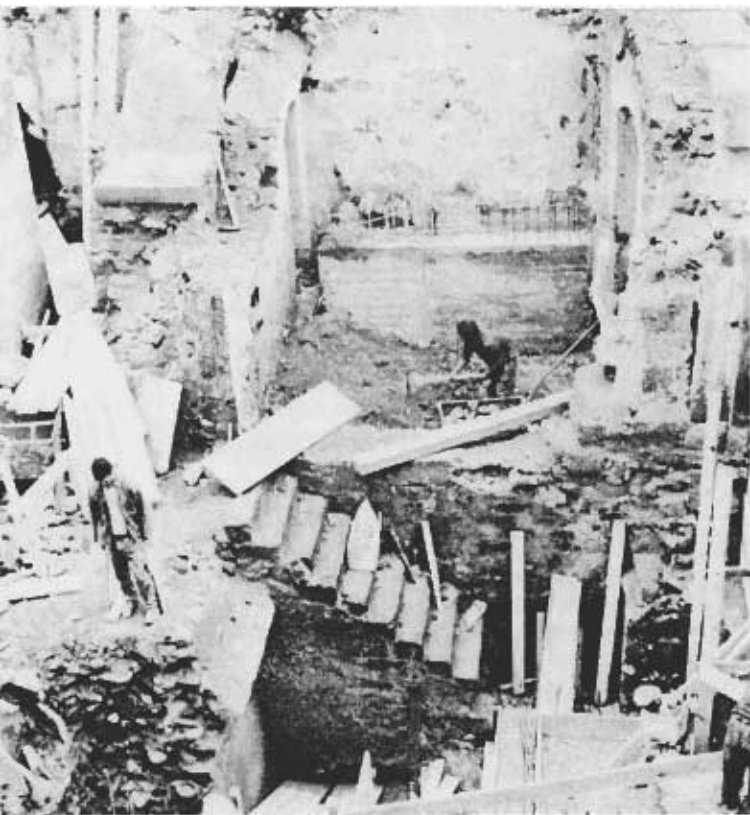
Le professeur Alfred A. Schmid, recevant à Hambourg le prix européen du patrimoine, cela méritait amplement le vigoureux coup d'encensoir de *La Liberté* du 14.9.99. En effet, en un demi-siècle, Alfred A. Schmid a été le plus assidu des participants aux colloques et congrès européens et a été en son domaine le plus représentatif des Suisses: leur énumération équivaldrait à une bibliographie. Nous nous associons donc volontiers à ce concert de louanges.

Mais, parmi les louanges que le vénérable professeur s'adresse à lui-même, il en est une qui nous reste en travers de la gorge: c'est sa prétention à avoir «sauvé» la rue des Bouchers en 1963.

En fait la rue des Bouchers, sous prétexte de conservation, a été détruite de fond en comble, sans la moindre étude scientifique, pire, sans la moindre raison. On a reconstruit du vrai faux, du pur «Heimatstil», avec des arcades là où il n'y en avait jamais eu et des façades en retrait sur des murs de refend dans les caves, à coup de poutres métalliques, de béton et de placage de pierre!

On poussa même le cynisme jusqu'à présenter la «chose» comme «la synthèse intelligente réalisée entre un modernisme rigoureux et l'héritage traditionnel»... A quoi *La Liberté* ajouta alors ce commentaire: «Après tant de ruines et pertes irréparables causées par les guerres, nous entendons conserver pour tous ceux qui aiment voir et léguer à ceux qui suivront, une image de notre cité qui rappelle d'où nous venons et qui nous sommes.» Fermez le ban!

C'est finalement en réaction à ce massacre (voir photos tirées de notre Cahier N° 12 – 1970) que notre mouvement PRO FRIBOURG a vu le jour!



PONT DE LA POYA POURQUOI PRO FRIBOURG S'Y OPPOSE?

Jean-Luc Rime, président

La réalisation du Pont de la Poya ne peut se justifier que si elle peut améliorer la qualité de vie des habitants et la protection du patrimoine. Ce qui ne semble pas être le cas au vu du tableau ci-contre.

Nous exigeons:

Pour le quartier du Bourg

- Que les principaux espaces publics et rues du quartier du Bourg soient transformés en zone piétonne.
- Que le trafic soit en permanence strictement interdit sur le Pont de Zaeringen à l'exception des transports publics à propulsion électrique.
- Que le trafic de transit par la Rue de Morat et Varis soit interdit.

Pour les quartiers Auge-Neuveville

- Que le transit entre la Neuveville et l'Auge ne soit plus possible.
- L'interdiction permanente de la circulation automobile à la Rue de la Grand Fontaine.

Pour le parc du château de la Poya et le chemin du Palatinat

- Le réaménagement du Parc de la Poya selon le modèle original après la construction du tunnel.
- Le rétablissement et la mise en valeur de la Promenade du Palatinat qui a été dénaturée ces dernières années.

Les changements de système de circulation tels que prévus pour l'instant vont péjorer les conditions de vie dans plusieurs quartiers d'habitation. Aucune des mesures en faveur des transports publics, des piétons et des cyclistes qui ont été promises avec le projet Cutaf ne sont mises en œuvre.

Selon le rapport d'impact sur l'environnement, le trafic individuel motorisé augmentera sensiblement dans plusieurs quartiers, notamment au Jura, en Basse-ville et dans le quartier d'Alt.

Pro Fribourg n'est pas opposé par principe à

un nouveau franchissement de la Sarine. Mais la cathédrale ne peut être dissociée de la vieille-ville qui subirait davantage de nuisances à cause du pont.

La surcharge actuelle de trafic est déjà à l'origine d'effets nuisibles: grands dangers pour les enfants et les personnes âgées, pollution de l'air et bruit. Sur plusieurs axes, les valeurs d'alarme sont dépassées. Les pics d'ozone de cet été sont là pour le rappeler. Un projet onéreux comme le Pont de la Poya influence considérablement tout le système de transports. Sa seule justification est de diminuer les nuisances dans toute la ville. Nous demandons des mesures contraignantes dans ce sens. Les charges de trafic ne doivent pas seulement être plafonnées sommairement pour quelques axes, mais pour toutes les rues des zones touchées y compris le centre-ville.

Le plan directeur partiel des transports lie seulement l'exécutif de la ville et le canton, ce qui ne constitue pas une base juridique suffisamment fiable. Aucun contrôle démocratique n'est prévu par la suite.

C'est pourquoi nous exigeons:

- Le compartimentage des différents quartiers de la ville.
- La diminution du trafic dans tous les quartiers d'habitation (donc diminution du bruit et de la pollution).
- La mise en place des nouvelles lignes de transports publics dans l'agglomération selon le modèle préconisé par la Cutaf.
- Une politique de Park & Ride efficace (Agy, Jumbo, Marly-Centre, Schönberg).
- Que les mesures d'accompagnement figurent comme condition d'approbation du projet avec la production de garanties financières pour leur réalisation au sens de l'art. 169 al. 4 LATEC.
- La mise en place d'une commission de suivi à long terme qui soit représentative des milieux concernés, avec un contrôle des valeurs de trafic jusqu'en 2020.

Evolution du trafic en véhicules par jour (chiffres de l'étude d'impact)	état «actuel» 1993	Avec pont, sans mesures 2006	en % par rapport à 1993	Avec pont 2006, avec mesures hypothétiques	en% par rapport à 1993
N12 (Guin)	27.600	23.071	-16	20.971	-24
N12 (Nord-Sud)	29.245	32.805	-14	32.540	11
N12 - Chassotte	15.634	18.782	20	22.038	41
N12 - Belle-Croix	20.97	24.687	18	23.193	10
rte Cormanon	11.415	12.091	6	16.522	45
rte du Tir-Fédéral	1.522	6.246	310	6.125	302
rte de Chenevière	3.600	5.553	54	3.679*	2
rte de Chantemerle	3.173	6.710	111	1.626*	-49
rte Morat (Agy)	17.100	20.260	18	16.625	-3
rte de Morat (Porte)	15.400	10.067	-35	8.084**	-48
rte de Morat (Musée)	15.400	1.236	-92	1.063**	-93
av. Général Guisan	8.000	10.761	35	8.428**	5
Varis	7.353	8.256	12	6.467**	-12
rue Joseph-Piller	8.679	11.887	37	8.190**	-6
rte de Belfaux	11.000	13.704	25	12.889	17
rte Jura (étang)	19.400	20.784	7	18.318	-6
rue de l'Hôpital	13.000	15.655	20	12.102	-7
av. Weck-Reynold	16.400	18.060	10	11.595	-29
ruè de l'Hôpital (Python)	13.000	16.562	27	10.399	-20
rte de Villars	17.600	19.012	8	18.016	2
rue Louis d'Affry	19.100	19.558	2	12.375	-35
rue du Midi	20.000	20.964	5	1.538	-92
rte de la Glâne	22.000	18.895	-14	25.403	15
rte de la Fonderie	14.000	14.047	0	14.422	3
rte de Marly	20.800	21.936	5	15.343	-26
bd de Pérolles	12.500	13.088	5	5.522	-56
rte des Arsenaux	14.500	16.065	11	5.042	-65
rte Bourguillon	7.600	8.043	-58	8.432	-56
rte de Berne	19.000	13.098	1	14.203	10
pont de la Poya	0	22.232	0	20.967	0
pont Zähringen	24.500	1.453	-94	1.305	-95
rue St. Pierre	22.700	19.242	-15	2.032	-91
rte des Alpes	22.000	10.112	-54	10.530	-52
rte Neuve	3.807	2.751	-28	5.995	57
rue de la Gd-Fontaine	5.204	5.399	4	6.545	26
Basse-Ville (pt du Milieu)	3.855	4.216	9	2.903***	-25

* Plafonnement à 5'500, donc augmentation prévue

** Plafonnement à 10'000, donc augmentation prévue

*** Plafonnement à 6000, donc augmentation prévue

La variante «avec pont, avec mesures» est hypothétique pour les quartiers du Jura, d'Alt, de la Basse-Ville et de Granges-Paccot, puisque la réalisation du plan directeur partiel des transports n'est pas garantie. En ce qui concerne la baisse du trafic suggérée pour le Centre-Ville, aucune mesure dans ce sens n'est prévue pour le moment.



FRIBOURG
LE FANTÔME DU THÉÂTRE